

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL DK 12

Date de révision: 02.02.2017

Code du produit: 10

Page 1 de 6

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

LASCOL DK 12

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Fluide d'usinage miscible à l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: LASCOL LUBRIFIANTS
Rue: 28 Avenue Carnot, BP 30038
Lieu: F-78290 CROISSY SUR SEINE
Téléphone: +33 09.80.52.18.73
e-mail: lascol.lubrifiants@gmail.com

Téléfax: +33 09.57.94.90.76

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Mentions de danger:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol

2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one

Mention Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P321 Traitement spécifique (voir Informations sur cette étiquette).
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans déchets dangereux ou spéciaux.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL DK 12

Date de révision: 02.02.2017

Code du produit: 10

Page 2 de 6

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
4719-04-4	2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol			2,5 - < 5 %
	225-208-0	613-114-00-6		
	Acute Tox. 4, Skin Sens. 1; H302 H317			
	Ethanolamin			1 - < 2,5 %
	205-483-3		01-2119486455-28	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318			
4299-07-4	2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one			0,1 - < 1 %
	420-590-7	606-079-00-3		
	Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H314 H317 H400 H410			
10043-35-3	acide borique			< 5%
			01-2119486683-25	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes nitriques (NO_x).

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO₂).

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL DK 12

Date de révision: 02.02.2017

Code du produit: 10

Page 3 de 6

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 5-40 °C

Durée de stockage maximale : 1 Jahr

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Durée de stockage maximale :

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Protection des mains**

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

Établir un plan de protection de la peau.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL DK 12

Date de révision: 02.02.2017

Code du produit: 10

Page 4 de 6

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: orange
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): dans solution dans l'eau 5% ; 9,2 DIN 51369

Modification d'état

Point d'éclair: non applicable
Température d'inflammation: non déterminé
Pression de vapeur: non déterminé
Densité (à 20 °C): 1,1 g/cm³ EN ISO 12185
Viscosité cinématique:
(à 20 °C) 14 mm²/s ASTM D 7042

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Protéger contre: forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Eviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes. Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: aucune/aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
4719-04-4	2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol				
	par voie orale	ATE 500 mg/kg			
10043-35-3	acide borique				
	par voie orale	DL50 3000-4000 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 2000 mg/kg	Rabbit		

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL DK 12

Date de révision: 02.02.2017

Code du produit: 10

Page 5 de 6

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
	Ethanolamin					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1000	96 h		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1000	48 h		
10043-35-3	acide borique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1,02	96 h	Fish	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	658-875	48 h	Crustacea	

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications diverses: aucune/aucun

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Peut s'enrichir dans les organismes.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
4719-04-4	2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol	-1,15

12.4. Mobilité dans le sol

dans l'état fourni: liquide

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Néant

Transport fluvial (ADN)**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Néant

Transport maritime (IMDG)**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Néant

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL DK 12

Date de révision: 02.02.2017

Code du produit: 10

Page 6 de 6

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):
acide borique

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 30: acide borique

2004/42/CE (COV): 7,868 % (86,548 g/l)

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)